

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-200030641-20220622-09_2022-DE



NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Syndicat, jointe au compte administratif 2021

Loi NOTRe (n°2015.991 du 6 août 2015, article 107)
Article L.5211-36 du CGCT modifié

Le Président



Michel CAPERAN

SOMMAIRE

1- CONTEXTE.....	3
1.1- CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
1.2- STATUTS DU SMBGP	3
2- RESULTATS 2021	4
3- SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
3.1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	5
3.2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	8
4- SECTION D'INVESTISSEMENT	11
4.1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021.....	11
4.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	14
5- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	16
6- AGREGATS FINANCIERS ET RATIOS LEGAUX.....	17
7- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL.....	18
8- SYNTHESE.....	18

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Rappel des crédits inscrits au budget 2021	4
Tableau 2 : Résultats 2021	4
Tableau 3 : Dépenses de fonctionnement 2021 par chapitre.....	5
Tableau 4 : Dépenses de travaux imputés au 615232	6
Tableau 5 : Dépenses d'études imputées au 617.....	7
Tableau 6 : Recettes de fonctionnement 2021 par chapitre.....	8
Tableau 7 : Dépenses d'investissement 2021 par chapitre.....	11
Tableau 8 : Etudes d'investissement 2021 imputées au chapitre 20.....	12
Tableau 9 : Recettes d'investissement 2021 par chapitres.....	14
Tableau 10 : Perspectives d'évolution du besoin de financement annuel	16

Liste des figures :

Figure 1 : Décomposition du réalisé au « chapitre 011 ».....	6
Figure 2 : Dépenses de fonctionnement 2021 par grandes catégories	8
Figure 3 : Recettes de fonctionnement 2021 par grandes catégories	10
Figure 4 : Dépenses d'investissement 2021 par grandes catégories	13
Figure 5 : Recettes d'investissement 2021 par grandes catégories.....	15
Figure 6 : Evolution 2020/2021 des programmes de travaux.....	19
Figure 7 : Evolution 2020/2021 des programmes d'études	19

1- Contexte

1.1- Contexte réglementaire

En application de l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) doit joindre au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le document suivant a pour objectif de répondre à ces dispositions législatives ; il est joint au compte administratif 2021, transmis au représentant de l'Etat et publié. Il est également disponible sur le site internet du SMBGP.

1.2- Statuts du SMBGP

Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) est un syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et facultatives. Il intervient pour le compte de ses 8 EPCI-FP membres (Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté de communes Lacq-Orthez, Communauté de communes du Pays de Nay, Communauté de communes du Nord Est Béarn, Communauté de communes du Haut Béarn, Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et Communauté de communes du Béarn des Gaves).

Ses compétences obligatoires qui constituent la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sont les suivantes (items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement) :

- aménagement de bassin ou de fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Ses compétences facultatives sont :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (stations de mesures, bancarisation des données, observatoire hydrologique, etc.)
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (SLGRi, PAPI...)

Le SMBGP est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers pour toute opération en lien avec la gestion des cours d'eau et leurs milieux associés.

2- Résultats 2021

Pour mémoire, les crédits inscrits au budget 2021 étaient les suivants :

Tableau 1 : Rappel des crédits inscrits au budget 2021

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 970 271,00 €	4 970 271,00 €
Investissement	1 947 511,84 €	1 947 511,84 €

L'exécution du budget 2021 fait apparaître les résultats suivants :

Tableau 2 : Résultats 2021

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	1 488 224,87 €	2 707 957,89 €	1 219 733,02 €
Investissement	950 581,59 €	401 471,42 €	- 549 110,17 €
Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 896 310,28 €
Excédent d'investissement reporté de N-1			406 453,36 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 – Fonctionnement			3 116 043,30 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 – Investissement			- 142 656,81 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021			2 973 386,49 €

La répartition des principales recettes et dépenses des deux sections est détaillée dans les paragraphes suivants.

3- Section de fonctionnement

3.1- Les dépenses de fonctionnement 2021

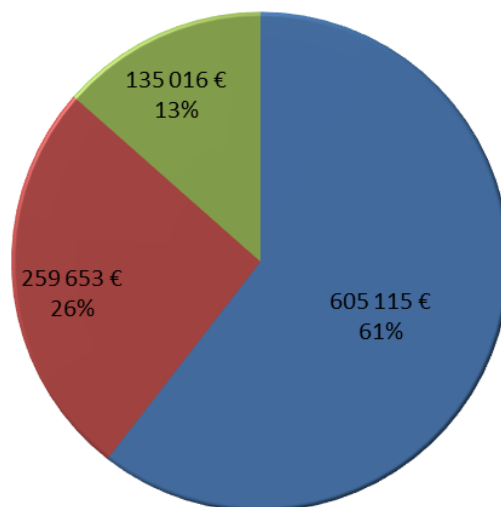
Le Tableau 3 présente l'exécution des dépenses de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire :

Tableau 3 : Dépenses de fonctionnement 2021 par chapitre

Chapitres	Budget 2021 (pour mémoire)	Réalisé		
		Mandats émis	Charges rattachées	Total
011 - Charges à caractère général	3 809 045,00 €	911 014,47 €	88 769,30 €	999 783,77 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	360 000,00 €	329 638,94 €		329 638,94 €
65 - Autres charges de gestion courante	30 186,00 €	27 902,99 €		27 902,99 €
66 - Charges financières	36 601,00 €	23 222,18 €		23 222,18 €
67 - Charges exceptionnelles	3 600,00 €	2 101,95 €		2 101,95 €
68 - Dotations aux provisions semi budgétaires	0,00 €			
022 - Dépenses imprévues	161 900,00 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 401 332,00 €	1 293 880,53 €	88 769,30 €	1 382 649,83 €
023 - Virement à la section d'investissement	463 359,00 €			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 580,00 €	105 575,04 €		105 575,04 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	568 939,00 €	105 575,04 €		105 575,04 €
TOTAL	4 970 271,00 €	1 399 455,57 €	88 769,30 €	1 488 224,87 €

- Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 72 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées. Elles se décomposent conformément à la Figure 1.
 - S'agissant des travaux imputés en section de fonctionnement, les dépenses effectuées par opération sont présentées dans le Tableau 4

Les charges rattachées correspondent à des devis engagés en 2021 et non mandatés à la clôture de l'exercice. L'ensemble de ces devis a été mandaté en début d'exercice 2022.

DECOMPOSITION DU REALISE AU "CHAPITRE 011"

- Travaux imputés en section de fonctionnement (restauration végétale, enlèvement d'embâcles, entretien végétation et génie civil d'ouvrages, etc)
- Etudes (programmes pluriannuels de gestion sur divers bassins versants, connaissance, relevés topographiques, etc.)
- Frais de fonctionnement général (locaux, assurances, fournitures, publications, etc.)

*Figure 1 : Décomposition du réalisé au « chapitre 011 »**Tableau 4 : Dépenses de travaux imputés au 615232*

Libellé des travaux imputés au 615232	Montant prévu au budget 2021	Dépenses réalisées	Charges rattachées	Total
Année 5 PPG Juscle	35 000,00 €	21 345,27 €		21 345,27 €
Programme 2021 Ousse	10 000,00 €	10 841,87 €		10 841,87 €
Programme 2021 Baïse et Luzoué	50 000,00 €	35 060,79 €		35 060,79 €
Programme 2021 Agle et Aulouze	55 000,00 €	9 052,08 €		9 052,08 €
Programme 2021 Clamondé Geüle Henx	15 000,00 €	12 410,68 €		12 410,68 €
Programme 2021 Beez Ouzom	14 400,00 €	14 672,58 €		14 672,58 €
Programme 2021 Luz Gest	17 000,00 €	17 515,68 €		0,00 €
Programme 2021 Lataillade et Saubagnac	31 800,00 €	46 075,19 €		44 818,92 €
Programme 2021 affluents sans affectation	23 800,00 €	0,00 €		0,00 €
Achèvement entretien et végétation génie civil ouvrages 2020	2 430,00 €	1 039,50 €		1 039,50 €
Entretien et végétation génie civil ouvrages 2021	229 000,00 €	86 140,91 €	12 004,83 €	98 145,74 €
Programme 2021 de gestion des atterrissements du gave de Pau	477 740,00 €	280 596,96€	75 874,47 €	356 471,43 €
Pas d'affectation	853 637,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL	1 814 807,00 €	517 235,83 €	87 879,30 €	605 115,13 €

- S'agissant des études imputées en section de fonctionnement, les dépenses réalisées par « opération » sont présentées dans le Tableau 5 :

Tableau 5 : Dépenses d'études imputées au 617

Libellé des études imputées au 617	Montant prévu au budget 2021	Dépenses réalisées
PPG Baise et Luzoué	1 842,00 €	1 842,00 €
PPG Clamondé Geüle Henx	28 920,00 €	11 880,00 €
PPG Ousse	40 404,00 €	22 358,14 €
PPG Neez-Soust	8 482,00 €	2 006,40 €
PPG Luz Gest	15 959,00 €	14 362,98 €
PPG Lagoin Mouscle	18 550,00 €	15 552,18 €
PPG Laa Geü	83 560,00 €	45 840,00 €
PPG Beez Ouzom	90 000,00 €	7 989,60 €
PPG affluents gave aval	86 008,00 €	31 189,50 €
Etude biodiversité DIG Juscle	10 000,00 €	0,00 €
Etude transport solide gave de Pau	225 000,00 €	97 129,20 €
PPG Agle Aulouze	1 655,00 €	1 654,74 €
Etude de régularisation Luz de Cazalis	50 000,00 €	0,00 €
Etude de régularisation ouvrages Agle et Aulouze	70 000,00 €	0,00 €
Etude de régularisation ouvrages Geule	40 000,00 €	0,00 €
Etude de régularisation Grecq et Montalibet	60 000,00 €	0,00 €
Etude d'opportunité pour un outil de gestion intégrée	112 000,00 €	0,00 €
Etude de la composition des berges du gave de Pau	8 000,00 €	7 848,00 €
Sans affectation	723 412,00 €	11 088,57€
TOTAL	1 743 792,00 €	259 652,74 €

- Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) regroupent toutes les dépenses de personnel qu'il soit titulaire ou contractuel : salaires, cotisations (URSSAF, retraite...). Elles représentent 24 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2021.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 2 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées et se composent essentiellement des indemnités versées aux élus.
- Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux intérêts des prêts en cours, avec la reprise au 1^{er} janvier 2019 de tous les emprunts des syndicats absorbés par le SMBGP, ainsi que le remboursement aux EPCI-FP concernés des emprunts attachés aux ouvrages mis à disposition. Elles représentent 2 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) représentent moins de 1 % des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021.
- Il n'y a pas eu de dotations aux provisions semi-budgétaires réalisées en 2021.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) correspondent aux amortissements des immobilisations.

Pour une meilleure lisibilité, les dépenses de fonctionnement sont illustrées sur la Figure 2 par grande nature de dépense plutôt que par chapitres.

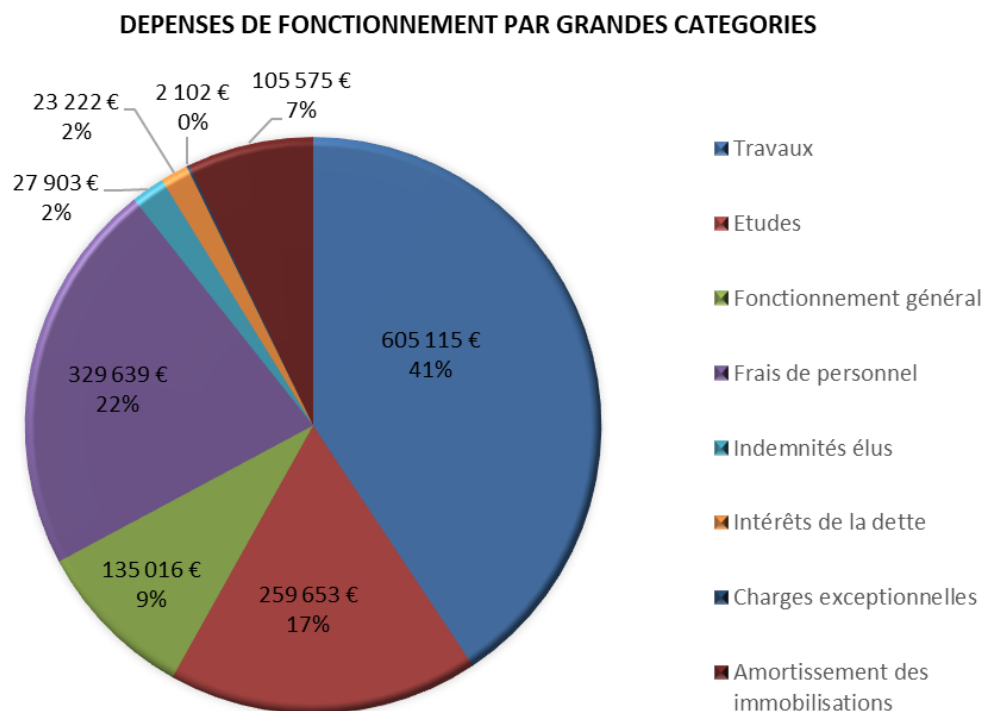


Figure 2 : Dépenses de fonctionnement 2021 par grandes catégories

3.2- Les recettes de fonctionnement 2021

Le Tableau 6 présente l'exécution des recettes de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire :

Tableau 6 : Recettes de fonctionnement 2021 par chapitre

Chapitres	Budget 2021 (pour mémoire)	Réalisé		
		Titres émis	Titres rattachés	Total
013 - Atténuation de charges	4 025,00 €	311,48 €		311,48 €
70 - Produits des services, domaines et ventes diverses	47 897,00 €	11 589,03 €		11 589,03 €
74 - Dotations, subventions et participations	3 012 092,00 €	2 122 708,23 €	563 303,36 €	2 686 011,59 €
75 - Autres produits de gestion courante	6,00 €	0,87 €		0,87 €
Total des recettes de gestion courante	3 064 020,00 €	2 134 609,61 €	563 303,36 €	2 697 912,97 €
77 - Produits exceptionnels	7 994,00 €	8 099,47 €		8 099,47 €
78 - Reprise sur provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 072 014,00 €	2 142 709,08 €	563 303,36 €	2 706 012,44 €

Chapitres	Budget 2021 (pour mémoire)	Réalisé		
		Titres émis	Titres rattachés	Total
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 946,00 €	1 945,45 €		1 945,45 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 946,00 €	1 945,45 €		1 945,45 €
TOTAL	3 073 960,00 €	2 144 654,53 €	563 303,36 €	2 707 957,89 €
Pour info, R002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	1 896 311,00 €			

- Les recettes d'atténuation de charges (chapitre 013) se composent essentiellement du remboursement sur appel de cotisation complémentaire exercice 2020. Elles représentent 0,01% des recettes réelles de fonctionnement réalisées.
- Les produits des services, domaines et vente diverses (chapitre 70) représentent 0,4% des recettes réelles de fonctionnement réalisées. Ces produits sont constitués par le basculement de la maîtrise d'œuvre interne dans diverses opérations pour compte de tiers.
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) représentent 99,3 % des recettes réelles de fonctionnement réalisées et sont constituées de :
 - 1 913,4 k€ de cotisations 2021 versées par les EPCI-FP
 - 196,9 k€ de subventions de la Région, dont 42 k€ perçus pour les soldes des programmes 2019 de gestion du gave de Pau, du Neez et du Soust, du programme 2020 de gestion du gave et de ses affluents et pour des acomptes divers pour les études PPG Geule Henx Clamondé, PPG Ousse, PPG Laa Geu, PPG Beez-Ouzom et pour l'étude du transport solide.

Les 154 k€ restants correspondent à des écritures de rattachement des produits : subventions notifiées pour lesquelles les dépenses ont été effectuées, mais non perçues pour les PPG Luz-Gest, PPG Baïse et Luzoué, le PPG Neez Soust, le PPG Lagoin Mouscle, PPG Geule Henx Clamondé, PPG Ousse, PPG Laa Geu, PPG Beez-Ouzom, le PPG affluent gave aval et pour le programme 2021 de gestion du gave et de ses affluents.

- 227 € de participation de la CAPBP dans le cadre d'une étude hydraulique du gave dans sa traversée de l'agglomération paloise.
- 556,7 k€ de subventions de l'agence de l'eau Adour-Garonne, dont 147,5 k€ perçus pour les soldes des missions 2019 et 2020 de suivi du gave de Pau et de ses affluents, des programmes de travaux 2019 et 2020, de l'élaboration du PAPI d'intention et pour des acomptes divers pour les études PPG Luz-Gest, PPG Baïse-Luzoué, PPG Neez-Soust, PPG Geule-Henx-Clamondé, PPG Beez-Ouzom, PPG affluents gave aval, pour le programme 2021 du gave et de ses affluents et pour la mission de suivi gave 2021.

Les 409,2 k€ restants correspondent à des écritures de rattachement des produits (subventions notifiées pour lesquelles les dépenses ont été effectuées, mais non perçues) concernant les dossiers suivants : PPG Baïse et Luzoué, PPG Luz-Gest, PPG Neez-Soust, PPG Agle-Aulouze, PPG Lagoin, PPG Ousse, PPG Clamondé-

Geüle-Henx, PPG Làa Geu, PPG affluents gave aval, mission 2021 de suivi du gave de Pau et de ses affluents et programme de travaux 2021 du gave de Pau.

- 18,6 k€ de subventions de l'Etat dans le cadre d'un acompte au titre de la dotation de solidarité (intempéries des 12-13 juin 2018)
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement perçues sur les exercices précédents.
- L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) est le résultat de fonctionnement 2020 repris au titre de l'exercice 2021.

Pour une meilleure lisibilité, les recettes de fonctionnement sont illustrées sur la Figure 3 par grande nature de recette plutôt que par chapitres.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR GRANDES CATEGORIES

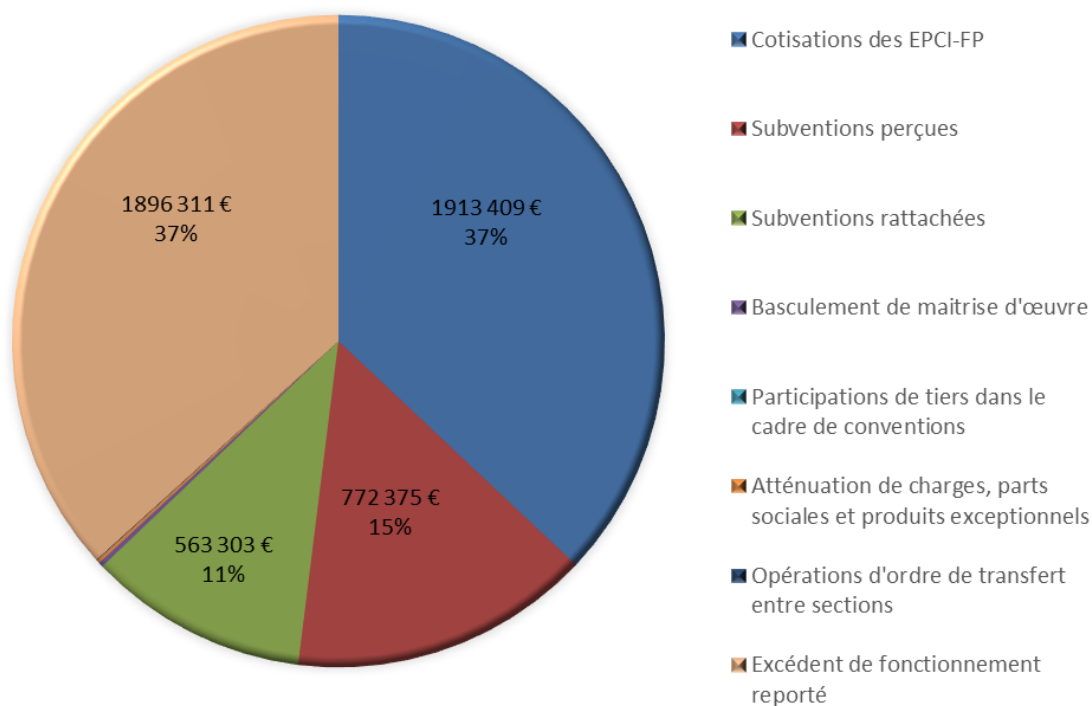


Figure 3 : Recettes de fonctionnement 2021 par grandes catégories

4- Section d'investissement

4.1- Les dépenses d'investissement 2021

Le Tableau 7 présente l'exécution des dépenses de la section d'investissement par chapitre budgétaire :

Tableau 7 : Dépenses d'investissement 2021 par chapitre

Chapitres	Budget 2021 (pour mémoire)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	758 674,24 €	264 334,74 €	79 627,99 €
21 - Immobilisations corporelles	254 455,00 €	113 047,12 €	
23 - Immobilisations en cours	135 483,00 €		
Total des dépenses d'équipement	1 148 612,24 €	377 381,86 €	79 627,99 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	234 837,00 €	208 433,83 €	
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00 €		
020 - Dépenses imprévues	58 999,69 €		
Total des dépenses financières	294 836,69 €	208 433,83 €	
45 - Opérations pour compte de tiers	492 104,91 €	362 820,45 €	51 640,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 935 553,84 €	948 636,14 €	131 267,99 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 946,00 €	1 945,45 €	
041 - Opérations patrimoniales	10 012,00 €		
Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 958,00 €	1 945,45 €	
TOTAL	1 947 511,84 €	950 581,59 €	131 267,99 €
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de N-1	406 453,36		

- Les dépenses réalisées au chapitre 20 (immobilisations incorporelles sauf 204) représentent 28% des dépenses réelles d'investissement réalisées, et correspondent essentiellement à des frais d'études (Tableau 8).

Tableau 8 : Etudes d'investissement 2021 imputées au chapitre 20

Libellé des études imputées au 2031	Montant prévu au budget 2021	Dépenses réalisées	Restes à réaliser
Etude hydraulique du gave sur le territoire de la CCPN amont	36 434,40 €	36 434,40 €	0,00 €
Etude hydraulique du gave sur le territoire de la CCLO	66 179,40 €	55 010,40 €	1 820,00 €
Etude hydraulique du Lagoin	24 960,00 €	20 040,00 €	4 920,00 €
Complément étude Lagoin – bassin écrêteur de Coaraze	6 720,00 €	5 760,00 €	0,00 €
Etude hydraulique du Neez	17 256,00 €	6 480,00 €	10 776,00 €
Etude hydraulique de la Baïse	116 344,44 €	67 011,45 €	49 331,99 €
Complément hydraulique Baïse	72 000,00 €	23 145,60 €	0,00 €
Etude enrochements digue de Narcastet	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude hydraulique Ousse	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude de régularisation des ouvrages du SIVU de régulation des cours d'eau	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude de régularisation des ouvrages du cours d'eau Quinda	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude hydraulique Saubagnac	19 200,00 €	22 374,00 €	720,00 €
Etude digue de l'Aumette	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude de projet - bras de décharge rive droite du Neez sur la plaine du Mercé (1)	24 000,00 €	9 132,00 €	0,00 €
Etude de projet - bras de décharge rive droite du Neez sur la plaine du Mercé (2)		4 980,00 €	12 060,00 €
Etude Lagnerot à Orthez	7 560,00 €	7 560,00 €	0,00 €
Etude ruisseau Lamotte à Gan	5 160,00 €	4 800,00 €	0,00 €
Sans affectation	10 860,00 €	1 500,00 €	0,00 €
TOTAL	746 674,24 €	264 227,85 €	79 627,99 €

- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) représentent 12% des dépenses réelles d'investissement réalisées : 88,5k€ de travaux à Aressy-Meillon (épis en enrochement), 24,5k€ pour l'achat d'un nouveau véhicule.
- Les dépenses réalisées au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » représentent 22% des dépenses réelles d'investissement et correspondent :
 - au remboursement d'une partie du capital des différents emprunts des syndicats absorbés par le SMBGP (120,9 k€)
 - à des remboursements de FCTVA aux collectivités en ayant fait l'avance (87,5k€)
- Dans le chapitre 45 (comptabilité distincte rattachée), qui représente 38% des dépenses réelles d'investissement, sont imputées les dépenses liées aux opérations pour compte de tiers (OPCT) réalisées en 2021. Il s'agit de :
 - Basculement de maîtrise d'œuvre interne (11,5k €)
 - Lasseube - Mission de maîtrise d'œuvre partielle relative à la restauration du pont de Belair (5,1 k€)
 - CD64 - Protection de la RD2 contre les érosions du gave de Pau sur le tronçon Lons-Arbus (162,4 k€)

- CAPBP – Travaux de protection de la canalisation d’eau brute de l’usine de production d’eau potable de Guinalos (65,8 k€)
- DDTM64 – Travaux de gestion du Domaine Public Fluvial du gave de Pau (58,7 k€)

Le reste des crédits consommés (58,9 k€) correspond à une écriture de régularisation sans impact sur la Trésorerie du Syndicat (isolation comptable d’une avance de FCTVA)

- Les opérations d’ordre de transfert entre sections (chapitre 040) correspondent à l’amortissement des subventions perçues sur les exercices précédents.

Les dépenses d’investissement sont illustrées sur la Figure 4 par grandes natures de dépenses plutôt que par chapitre :

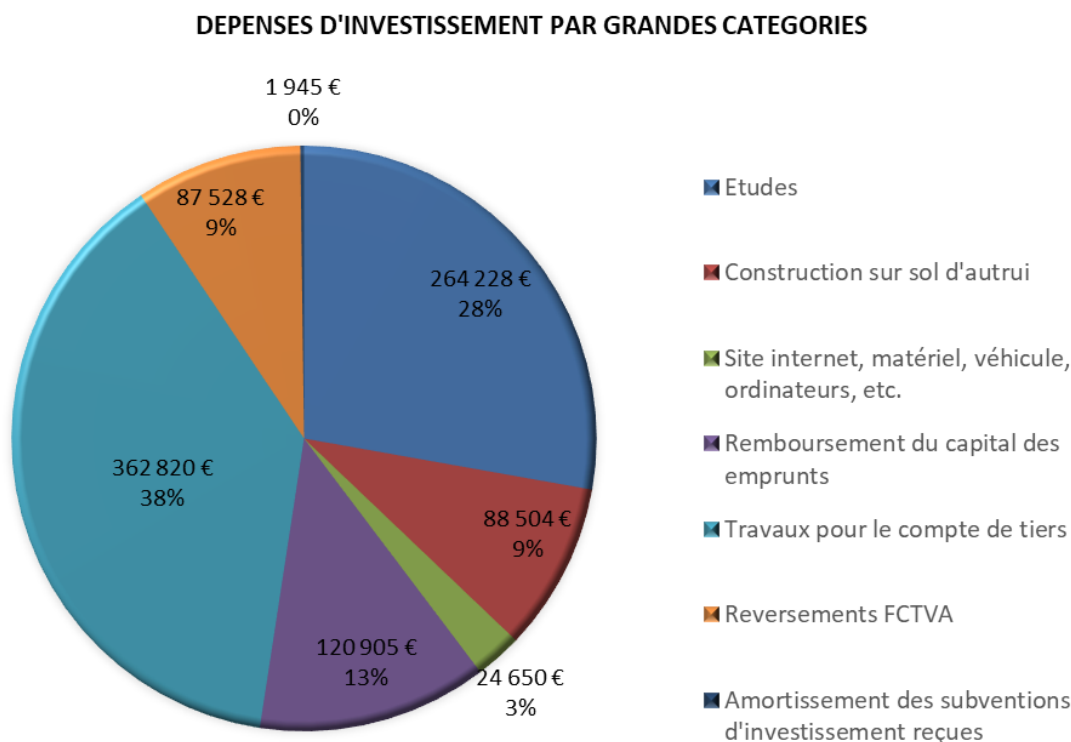


Figure 4 : Dépenses d’investissement 2021 par grandes catégories

4.2- Les recettes d'investissement 2021

Le Tableau 9 présente l'exécution des recettes de la section d'investissement par chapitre budgétaire :

Tableau 9 : Recettes d'investissement 2021 par chapitres

Chapitres	Budget 2021 (pour mémoire)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
13 - Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	271 879,33 €		271 679,03 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)	59 168,00 €	58 989,31 €	
Total des recettes d'équipement	331 047,33 €	58 989,31 €	271 679,03 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 991,00 €	4 990,00 €	
138 - Autres subventions d'investissement non transférables	106 513,80 €	28 089,00 €	77 482,00 €
024 - Produit des cessions d'immobilisations	10 999,55 €		
Total des recettes financières	122 504,35 €	33 079,00 €	77 482,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	508 555,16 €	203 828,07 €	225 016,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	962 106,84 €	295 896,38 €	574 177,03 €
021- Virement de la section de fonctionnement	463 359,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 580,00 €	105 575,04 €	
041 – Opérations patrimoniales	10 012,00 €		
Total des dépenses d'ordre d'investissement	578 951,00 €	105 575,04 €	0,00 €
TOTAL	1 541 057,84 €	401 471,42 €	574 177,03 €
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	406 454,00 €		

- Les restes à réaliser en recette au chapitre 13 (271,6 k€) correspondent à une subvention FEDER pour les études hydrauliques de crues et zones inondables sur le bassin du gave de Pau.
- Les recettes réalisées au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilés), qui représentent 19 % des recettes réelles d'investissement réalisées, correspondent à une écriture de régularisation pour individualiser une avance de FCTVA faite par la commune de Jurançon.

- Les recettes réalisées au chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves sauf 1068), correspondent à du FCTVA perçu en 2021 pour les acquisitions en propre du SMBGP réalisées en 2019.
- Les recettes réalisées au chapitre 138 (autres subventions d'investissement non transférables), qui représentent 9,5 % des recettes réelles d'investissement, correspondent à divers acomptes reçus de l'agence de l'eau pour les soldes de l'étude hydraulique du gave sur le territoire de la CCPN et de l'étude du risque de capture du Luz et du gave de Pau par la gravière de Baliros et pour un acompte pour l'étude hydraulique Baïse et Luzoué.
- Dans le chapitre 45 (comptabilité distincte rattachée), qui représente 68 % des recettes réelles d'investissement, sont imputées les recettes liées aux OPCT réalisées par le Syndicat. Pour 2020, les recettes sont les suivantes :
 - 5,3 k€ de subventions ;
 - 172,2 k€ de participations de tiers ;
 - 26,2 k€ de FCTVA.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) intègrent les recettes liées aux amortissements des immobilisations.

Les recettes d'investissement sont illustrées sur la Figure 5 par grande nature de recettes plutôt que par chapitre :

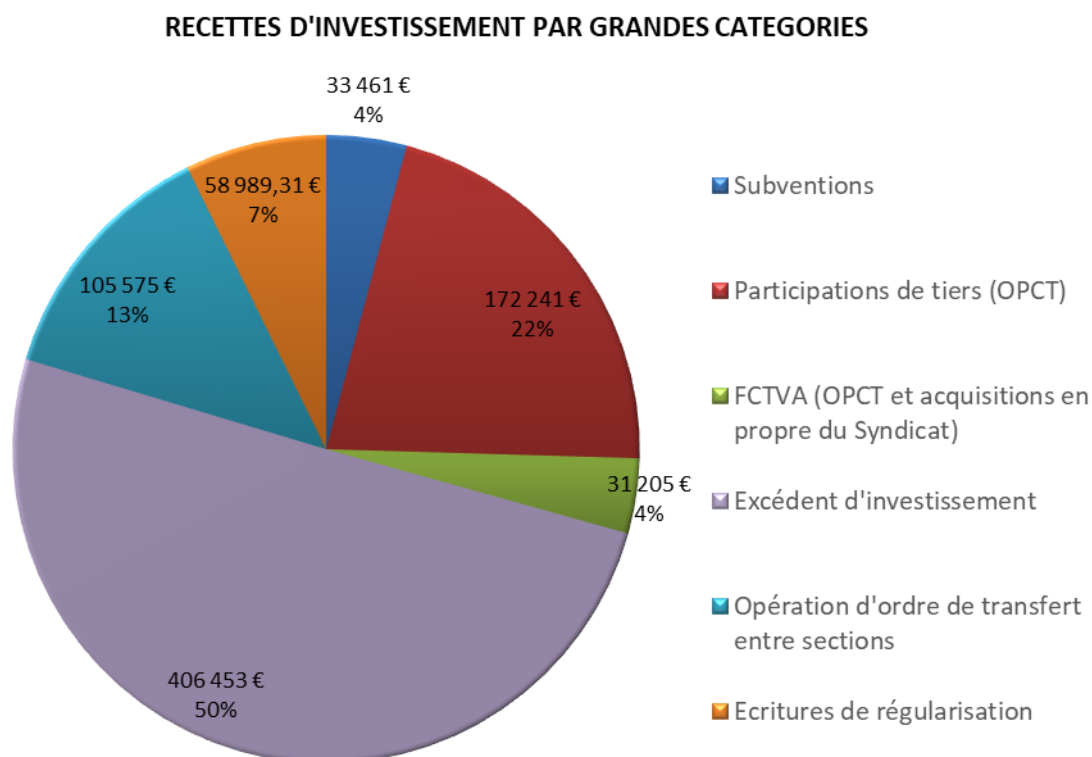


Figure 5 : Recettes d'investissement 2021 par grandes catégories

5- Structure et gestion de la dette

La substitution du SMBGP aux syndicats dissouts (SIGP, SIAHBO, SIVU de Régulation des eaux, SIVU des Baïses, SIVU du Lagoin, Syndicat de l'Agle et de l'Aulouze) par transfert à ce dernier de l'intégralité de leurs compétences a entraîné la reprise par le SMBGP de tous les emprunts desdits syndicats.

Par ailleurs, la mise à disposition de certains ouvrages par les EPCI-FP adhérents a impliqué une reprise par le SMBGP des emprunts attachés à ces ouvrages et un remboursement aux EPCI-FP concernés des échéances d'emprunt mandatées depuis le 1^{er} janvier 2019.

Sans tenir compte des emprunts attachés aux ouvrages pour lesquels les procès-verbaux de mise à disposition sont en cours de finalisation, le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 719 574,31 €.

La structure de la dette fait apparaître une part majoritaire de taux fixe : 98 %. La part à taux variable (2%) correspond à un prêt dont le taux est révisé en fonction du taux de rémunération du livret d'épargne populaire (LEP).

Le SMBGP n'est souscripteur d'aucun emprunt structuré.

Le besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette est le suivant :

Tableau 10 : Perspectives d'évolution du besoin de financement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2021	840 479,76	120 905,45	22 839,87	0,00	0,00	143 745,32	719 574,31
2022	719 574,31	110 065,11	19 001,73	0,00	0,00	129 066,84	609 509,20
2023	609 509,20	99 676,32	15 627,41	0,00	0,00	115 303,73	509 832,88
2024	509 832,88	101 424,92	12 674,13	0,00	0,00	114 099,05	408 407,96
2025	408 407,96	82 021,93	9 798,39	0,00	0,00	91 820,32	326 386,03
2026	326 386,03	84 393,99	7 426,29	0,00	0,00	91 820,28	241 992,04
2027	241 992,04	77 856,66	5 065,73	0,00	0,00	82 922,39	164 135,38
2028	164 135,38	68 501,94	3 015,69	0,00	0,00	71 517,63	95 633,44
2029	95 633,44	52 460,46	1 534,79	0,00	0,00	53 995,25	43 172,98
2030	43 172,98	27 190,26	550,08	0,00	0,00	27 740,34	15 982,72
2031	15 982,72	7 937,51	175,69	0,00	0,00	8 113,20	8 045,21
2032	8 045,21	8 045,21	67,99	0,00	0,00	8 113,20	0,00

6- Agrégats financiers et ratios légaux

Au 31 décembre 2021 :

- L'épargne de gestion, qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts, est égale à 1 348 530,24 €.
- L'épargne brute, ou capacité d'autofinancement, qui est égale à la différence entre l'épargne de gestion et le remboursement des intérêts de la dette, représente 1 325 308,06 €. Cet indicateur rend compte de la situation financière de la collectivité en mesurant sur une année la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.
- L'épargne nette représente 1 116 863,23 €.
- La capacité de désendettement, qui permet de mesurer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette, dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, est de 0,54.
- Le solde de la section d'investissement est négatif (-142 k€).

S'agissant des ratios légaux relatifs aux EPCI non dotés d'une fiscalité propre et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus :

- Les dépenses d'exploitation (dépenses réelles de fonctionnement, déduction faite des intérêts versés et des transferts versés) représentent 98 % des dépenses réelles de fonctionnement ;
- Les produits d'exploitation et de domaine (recettes provenant de l'activité de l'organisme) représentent 0,6 % des recettes réelles de fonctionnement
- Les transferts reçus (remboursements, subventions de fonctionnement et participations) représentent 99,4 % des recettes réelles de fonctionnement
- Le ratio « emprunt réalisé/dépenses d'équipement brut » est égal à 0.
- L'encours de dette au 31/12/2021 représente 719 574,31 €.

7- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31/12/2021, l'équipe du Syndicat est constituée :

- d'un directeur,
- d'un ingénieur GeMAPI,
- de deux techniciens GeMAPI,
- d'une chargée de mission responsable du PAPI,
- d'une chargée de mission PAPI,
- d'une responsable administratif, comptable et financier.

Tous ces agents sont employés à temps complet.

Les charges de personnel ont représenté 329 k€ pour l'année 2021, comparé à 333 k€ pour l'année 2020, soit une baisse de 1,2%. Cette baisse s'explique par une réorganisation interne suite à la mutation de la responsable administrative, comptable et financier.

Pour l'année 2021, les subventions attendues de l'agence de l'eau Adour Garonne pour couvrir les charges du personnel devraient s'élever à 159k€ attendus, soit 48,5% des charges de personnel (subvention non perçue pour le moment, attente rapport activité 2021 pour demande de solde).

8- Synthèse

Tout comme en 2020, le contexte sanitaire a continué de complexifier la mise en œuvre des opérations en 2021. Le volume de travaux n'a pas diminué par rapport à l'année précédente même si le montant des dépenses montre le contraire : 602 k€ en 2021 contre 956 k€ en 2020. Cette baisse s'explique notamment par les opérations pour compte de la DDTM, du Conseil Départemental et de la CAPBP (287 k€), réduisant ainsi le montant des dépenses de fonctionnement pour le programme de travaux annuel sur le gave et ses affluents.

Le programme d'études s'est poursuivi et largement intensifié (+37%) : 521 k€ en 2021 contre 380k € en 2020.

La Figure 6 met en perspective les réalisations 2020 et 2021 des travaux (dépenses de fonctionnement + OPCT) :

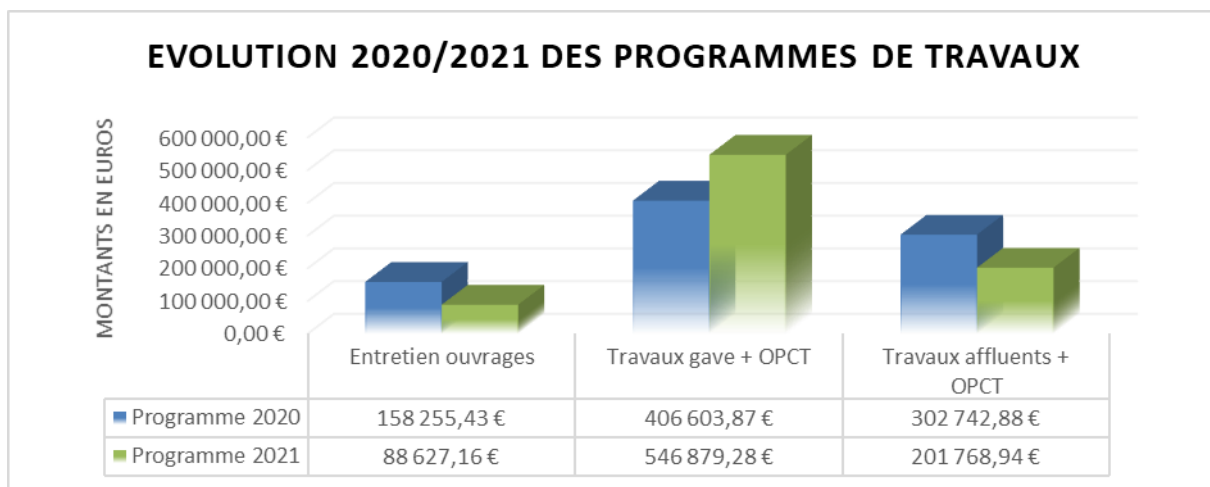


Figure 6 : Evolution 2020/2021 des programmes de travaux

S'agissant du programme d'études, la Figure 7 met en perspective les réalisations 2020 et 2021 :

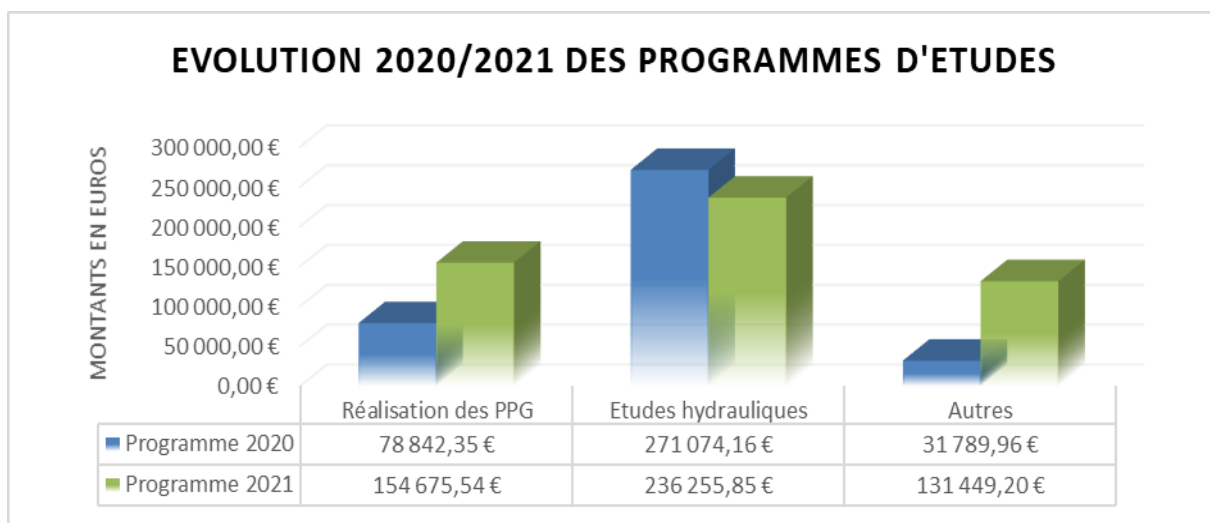


Figure 7 : Evolution 2020/2021 des programmes d'études

